

SNMAF

Syndicat National des Médecins
Acupuncteurs Français

Bulletin du SNMAF

Responsable de la publication

Docteur Michel Fauré

Responsable de la rédaction

Docteur Patrick Aubé

79 rue de Tocqueville

75017 PARIS

www.acumedsyn.org

Tél 02 98 99 35 68

Fax 04 42 01 90 60

Éditorial



Les URPS ML sont maintenant en place : de nombreux médecins acupuncteurs y ont été élus. Dans le cadre de la loi HPST, la régionalisation de la santé semble évidente tout en gardant des orientations nationales Fortes. Une nouvelle convention, un climat politique incertain,

des menaces sur le secteur 2 et la liberté tarifaire, voilà un début d'année mouvementé !

L'augmentation de 50 % du montant de notre acte de base à partir de juin 2012 (après parution au J.O.) tout en sachant que ce n'est pas une fin en soi et la commission paritaire nationale MEP actée dans les négociations conventionnelles représentent des avancées importantes pour notre profession. La Commission Paritaire devrait se réunir fin mars. Cela sera l'occasion pour vos représentants d'avancer des arguments pour poursuivre l'actualisation de la nomenclature. Nous devons rester vigilants et avoir une détermination sans faille.

Face aux attaques de plus en plus nombreuses contre la liberté tarifaire, nous demandons à tous ceux d'entre vous qui en sont les victimes, de nous signaler et de ne pas répondre sans notre avis. Le SNMAF est à vos côtés dans ces moments où la lutte syndicale prend toute sa dimension.

Le SNMAF, votre syndicat catégoriel, en harmonie avec la majorité SML et CSMF représente désormais un syndicat plus fort. En 2011, nous avons eu 50 % de plus d'adhérents, il faut que cela continue. Merci à vous tous de votre confiance.

La Formation Médicale Continue et les Evaluations des Pratiques Professionnelles ont fait la place au Développement Professionnel Continu. La Commission Scientifique Indépendante aura un rôle important

dans le cadre du DPC (Le président du SNMAF en fait partie pour une durée de trois ans).

- Formuler un avis sur les orientations nationales de développement professionnel continu au ministre chargé de la santé qui les arrête après information de l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu
- Etablir, une évaluation scientifique des organismes de développement professionnel continu.
- Répondre aux demandes d'expertise que lui soumettent les instances de l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu ;
- Formuler un avis sur les orientations régionales proposées par les agences régionales de santé en matière de développement professionnel continu
- Formuler un avis sur les méthodes et les modalités dont la liste est validée par la Haute Autorité de santé.

28 médecins seront présents et toutes les spécialités ne sont pas représentées. Nous devrions avoir un représentant acupuncteur dans cette instance.

A partir de 2013, le DPC sera une obligation.

Mais si nous devons retenir un événement majeur de ce début d'année c'est la mise en place d'une fédération des professionnels de santé humaine et des vétérinaires de l'Acupuncture le 10 février 2012 dans les locaux de l'Assemblée Nationale. Le SNMAF s'est impliqué dans ce travail pour fédérer les professionnels afin que le même scénario que l'ostéopathie ne se renouvelle pas. Nous invitons la FAFORMEC et la société savante de rejoindre cette grande fédération dont le dynamisme impressionne les autres disciplines.

Lors de cette réunion Inter Professionnelle l'ensemble des Ordres des Professions de Santé et des Vétérinaires étaient présents, avec leurs syndicats. Le com-



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

bat était commun : lutter contre l'exercice illégal et permettre un nouveau dynamisme dans notre profession. Cette réunion à laquelle ont assisté de nombreux journalistes dont l'AFP, le Quotidien du médecin a eu un effet médiatique incontestable Français et Européen. Cette fédération dont les statuts vont être dépo-

sés avec les instances des différentes professions de l'acupuncture permettra à plus de 10.000 professionnels de discuter avec les autorités officielles avec une Force plus importante.

Michel FAURE

Président SNMAF

Membre Commission HAS



L'assemblée générale constitutive avec les Drs Michel Fauré, Patrick Aubé, Christian Jeambrun

Nomenclature



La cotation QZRB0001 à 18€ en juin prochain?
Grâce à l'opiniâtreté du président du SNMAF qui réclamait une cotation de la consultation d'acupuncture à C + QZRB001, la CNAMTS nous promet un passage de la cotation de la séance d'acupuncture à 18€

en juin prochain, soit un gain d'un peu moins de 50% par rapport à la cotation actuelle de 12€35. Ce qui est loin d'être négligeable pour nos confrères du secteur 1.

Les prochaines étapes pour notre syndicat :

S'assurer de la certitude de ce passage de 12€35 à 18€

Réclamer dans un premier temps l'alignement à ce qui a été fait pour le frottis vaginal réalisé à l'issue d'une consultation : C + QZRB001/2

Viser ce que nous considérons comme juste et légitime : C + QZRB001

Docteur Patrick Aubé

Président d'honneur du SNMAF
Délégué à l'information syndicale



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Formation continue des médecins acupuncteurs



Alors que le DPC* peine à trouver son financement pour 2013 et les années à venir, les formations OGC sont encore éligibles pour 2012 permettant pour cette dernière année de pouvoir bénéficier d'une indemnisation de 15C par jour .

Les formations OGC se déroulant en règle générale sur deux jours, l'indemnisation s'élève à 690€ par formation.

Grâce à un partenariat établi avec les principaux organismes de formation, (ACFM, AFORMEP , AFML, GEMA, GEMCI) et l' ASSOCIATION TABAC et LIBERTE, le SNMAF propose aux médecins acupuncteurs, une formation sur deux jours consacrée à LA PRISE EN CHARGE DU SEVRAGE TABAGIQUE.

Ces formations sont prévues :

en région PACA et Midi-Pyrénées :

Marseille octobre 2012
Nice novembre 2012
Toulouse décembre 2012

en Bretagne et Pays de Loire :

Brest juin 2012
Rennes septembre 2012
Nantes octobre 2012

si vous souhaitez organiser dans d'autres régions ce module de formation, c'est avec grand

plaisir que nous vous apporterons aide et assistance.

Renseignements et pré-inscriptions :

Pour la Bretagne et les Pays de Loire :

Patrick Aubé p.aube@wanadoo.fr

Pour la région PACA et Midi-Pyrénées :

Michel Fauré drmichelfaure@aol.com

et sur le site www.acumedsyn.org

Merci de bien vouloir adresser le bulletin de pré-inscription ci-dessous

par fax au 02 98 87 29 36 / par email aux adresses ci-dessous.

Le docteur
adresse

.....
.....

tel
email

est intéressé par la formation indemnisée PRISE EN CHARGE DU SEVRAGE TABAGIQUE qui se déroulera à :

() Brest, () Marseille,
() Nantes, () Nice,
() Rennes, () Toulouse

et souhaite recevoir les renseignements la concernant.

Docteur Patrick Aubé
Président d'honneur du SNMAF
Délégué à l'information syndicale

* Le DPC, keskecé ?

Sources : JO du 1er et 12 janvier 2012 / Article 59 de la loi HPST

Définition du Développement Professionnel Continu : analyse des pratiques professionnelles + acquisition et approfondissement des connaissances et des compétences.

Obligations pour le médecin : participation obligatoire au cours de chaque année civile à un programme de DPC collectif annuel ou pluriannuel

Obligations pour les programmes : évaluation favorable du contenu par une commission scientifique indépendante selon des modalités validées par la Haute Autorité de Santé

Obligations pour l'organisme de formation : enregistrement par l'organisme de Gestion du DPC et validation par la commission scientifique indépendante.

Pour 2012 : la participation en 2012 à des programmes de formation type FMC / EPP / FPC validerait l'obligation de DPC pour l'année en cours.



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Les professionnels de l'acupuncture ont désormais leur fédération officielle

La Fédération des professionnels de santé et des vétérinaires utilisant l'acupuncture et ses techniques associées a été créée vendredi 10 février, dans les locaux de l'Assemblée nationale. AFP/STR

Les professionnels de l'acupuncture ont fondé, vendredi 10 février, leur «Fédération des professionnels de santé et des vétérinaires utilisant l'acupuncture et ses techniques associées». Une manière de lutter contre ceux qui, de plus en plus nombreux, exercent cette médecine chinoise sans diplôme reconnu, a expliqué Michel Fauré, président du Syndicat national des médecins acupuncteurs français (SNMAF).

Cette fédération a pris naissance au terme d'une assemblée réunissant une trentaine de représentants d'organisations professionnelles liées à l'acupuncture, dans les locaux de l'Assemblée nationale. Elle devrait rassembler environ 10 000 personnes qui pratiquent l'acupuncture et qui disposent d'un diplôme d'Etat, dont environ 4 000 médecins qualifiés en acupuncture et 2 000 masseurs kinésithérapeutes pratiquant le massage Tui Na, qui s'appuie sur les points d'acupuncture.

Elle rassemblera également des sages-femmes, qui pratiquent l'acupuncture pour soulager les douleurs et nausées liées à la grossesse et à l'accouchement, ainsi que des vétérinaires – environ 200 en France – qui pratiquent cette technique sur les animaux.

«Confusion dans l'esprit des malades»

Il existerait en France 4 000 à 6 000 personnes qui «exercent illégalement l'acupuncture», sans diplôme de santé

reconnu, selon le Dr Fauré.

«Cette pratique pose un problème de sécurité sanitaire» et «ces non-professionnels de santé risquent de provoquer une confusion dans l'esprit des malades», a-t-il souligné. «Face à cela, nous devons réagir et faire en sorte que les pouvoirs publics réagissent à leur tour, alors que l'acupuncture a de plus en plus de preuves scientifiques d'efficacité», a-t-il ajouté.

Selon le Dr Denis Colin, président du Collège français d'acupuncture, l'acupuncture offre «un haut niveau de preuve» de son efficacité pour quatorze pathologies, en particulier pour les traitements de la douleur. «Il y a cent onze pathologies pour lesquels des méta-analyses montrent une efficacité plus ou moins grande de l'acupuncture. Sur ces cent onze pathologies, quatorze pathologies ont un haut niveau de preuve et quarante-sept ont un niveau de preuve modéré mais acceptable», a précisé le Dr Colin. «L'acupuncture est très efficace pour les nausées et vomissements» et a aussi «fait preuve de son efficacité pour les douleurs liées à l'arthrose, aux lombalgies chroniques ou migraines», a-t-il indiqué.

Les professionnels de l'acupuncture voudraient éviter une «dérive» à la manière de l'ostéopathie, une thérapie par manipulation dont la pratique est aujourd'hui éclatée entre des médecins et kinésithérapeutes diplômés et de nombreux praticiens sans diplôme d'Etat et issus d'écoles privées.

MEP ou MEP ?



Médecins à expertises particulières pour les uns, médecins à exercices particuliers pour les autres, les MEP ont été invités lors de la Commission Paritaire Nationale du 29 mars dernier à mettre en place un groupe de travail inscrit dans le texte de la convention actuelle.

Représentant l'Union Mep pour la SML et l'Unamep pour la CSMF, ce groupe de travail aura pour mission

de recenser les différents exercices et expertises actuels et d'étudier leur rôle et leur place dans notre système de santé, en particulier dans le parcours des soins.

Nous pouvons compter sur Michel Fauré, président du SNMAF et responsable de l'Union MEP, pour nous rendre compte régulièrement des travaux et des avancées de ce groupe de travail d'importance majeure pour la profession.

Dr Patrick Aubé



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Éthique de l'enseignement de l'acupuncture

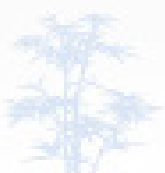


L'acupuncture a la particularité d'être une composante essentielle de la médecine chinoise dont le fondement est à la croisée de courants de pensée à la fois philosophique et religieux (chamanisme, taoïsme, école confucéenne, école naturaliste), mais aussi depuis le milieu du XX^{ème} siècle, scientifique et factuel. Et pourtant, nombreuses sont les écoles de Médecine Traditionnelle Chinoise qui entendent enseigner l'acupuncture en se basant essentiellement sur les Classiques Chinois et la philosophie, et, en minimisant la part réservée à la médecine occidentale. Certes cet enseignement ne s'adresse pas réellement à des médecins. Et les enseignants de ces écoles sont bien sûr des praticiens non médecins, ayant des diplômes chinois sous couvert ou pas du Ministère de la Santé Publique de la République Populaire Chinoise. Certains titulaires de ces diplômes non reconnus en France peuvent se déclarer docteur, mais bien souvent, il ne s'agit pas d'un doctorat de médecine, mais plutôt d'un doctorat ès sciences humaines ou ès sciences sociales etc. Ou bien il peut s'agir d'un titre réel de docteur en médecine dans le pays d'origine mais qui malheureusement n'autorise pas la pratique de la médecine en France sauf accord spécifique. Le doctorat de médecine est un « doctorat d'exercice », à ne pas confondre avec un doctorat de recherche qui est délivré en principe après trois années d'études postérieures au grade de master et à la suite d'une soutenance de thèse en rapport avec la réalisation d'un travail scientifique original. Le doctorat a été l'objet en 1984 d'une réforme profonde suite à la loi Savary et entre dans le cadre du troisième cycle de l'enseignement supérieur. Contrairement à d'autres pays, comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, l'appellation de « docteur » en France n'est souvent donnée dans la vie quotidienne qu'aux seuls médecins, vétérinaires et dentistes. Son usage est le vestige d'une législation

ancienne sur l'exercice illégal de la médecine. Mais d'un point de vue international et à l'exception de la France, il est habituel plutôt de réserver cette appellation aux titulaires d'un doctorat universitaire de troisième cycle. Conséquence de la mondialisation, l'usage du titre de docteur tend à s'imposer également en France pour les titulaires du grade de docteur de recherche, d'où la confusion que ce titre peut entraîner par exemple dans un diplôme universitaire consacré à la médecine traditionnelle chinoise ou dans une école d'acupuncture. Ainsi récemment, se sont ouverts dans deux ou trois facultés de médecine des diplômes universitaires (DU) de Médecine Chinoise avec pour enseignants des titulaires de doctorat de recherche. Le programme de ces DU, souvent strictement non médical et à visée sinologique ne pose pas de problème pour le public concerné. Par contre, cela en devient quand des séminaires ou des congrès à priori médicaux et donc non sinologiques sont proposés à des médecins avec pour intervenants ces enseignants qui peuvent faire par ce biais de l'enseignement médical. Et bien que les étudiants ou les congressistes soient d'ailleurs souvent friands d'expertises sinologiques ou philosophiques, cela peut apporter une confusion de genre surtout lorsque qu'il y a intervention dans un débat purement médical. Est-il éthique ainsi qu'un docteur ès études chinoises par exemple propose un traitement médical, sans être lui-même docteur en médecine ? Sa fonction d'expert non-médecin doit être bien spécifiée en toute transparence. Son enseignement ne peut être autorisé qu'à la condition qu'il ne favorise pas l'exercice illégal de la médecine.

Dr Jean-Marc Stéphan

Vice-président du SNMAF





Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2012 A L'ASSEMBLEE NATIONALE



Le vendredi 10 février c'est sous un soleil radieux que les 50 participants au séminaire organisé par Michel FAURE ont franchi les portes prestigieuses de l'Assemblée Nationale pour débattre de l'exercice illégal des non professionnels de santé (NPS) dans notre pays.

Ce séminaire réunissant des professionnels de l'acupuncture, du tuina et de la pharmacie faisait suite au colloque interprofessionnel de CASSIS de 2010 déjà organisé par Michel FAURE et au voyage d'étude en Chine de 2011. Il a pour finalité la mise en place :

- d'un groupe de travail sur l'exercice illégal de l'acupuncture en France coordonné par M. FAURE et P. AUBE
- d'une fédération interdisciplinaire à vocation d'échanges interprofessionnels nationaux et internationaux, coordonnés par Y.M. DANTEC et J. M. FABRE

M. FAURE président du SNMAF et du CNP MEP nous a présenté les finalités de cette réunion (groupe de travail et fédération) et Christian JEAMBRUN président du SML nous a fait part de son souhait de voir se regrouper les différentes associations pour contenir le développement des NPS en plein essor et pour informer les usagers et les responsables institutionnels du risque sanitaire qui accompagne ces pratiques illégales. Enfin Patrick AUBE, président d'honneur du SNMAF après avoir évoqué l'intérêt des échanges interprofessionnels s'est interrogé à juste titre sur la terminologie à employer pour la médecine orientale ce qui sera discuté par le groupe de travail.

Marc MARTIN, responsable du DIU acupuncture de la fac de méd. De ROUEN a développé avec concision l'historique et l'organisation de la formation médicale en acupuncture avant de laisser la parole à Denis COLIN, président du collège d'acupuncture qui nous a exposé le niveau de haute qua-

lité de la recherche en acupuncture qui s'est développé ces dernières années dans différentes régions du monde. Madame PRAT, responsable du DIU de NIMES nous a dressé avec clarté l'état des lieux des consultations hospitalières d'acupuncture en France : 12 centres de la douleur utilisent l'expertise d'un acupuncteur et ce sont près de 60 vacations en acupuncture qui fonctionnent dans nos CHU.

La première table ronde a réuni les responsables ordinaires et syndicaux des professions sollicitées (sages femmes, pharmaciens, kinési, dentistes, médecins et vétérinaires) pour débattre sur le thème de l'acupuncture et des techniques associées.

Au final, l'opinion des intervenants est favorable à la création d'une fédération regroupant l'ensemble des acteurs de santé pour contrecarrer les NPS.

La seconde table ronde se penchait sur l'éthique et la qualité des soins par les professionnels de santé en opposition aux NPS. Pierrick CRESSARD, représentant de l'ordre national des médecins, nous a informés qu'un grand nombre de plaintes pour exercice illégal de la médecine étaient classées sans suite et que nous devons en tenir compte dans notre croisade.

Pierre MAREST, responsable de l'enseignement des sages femmes à NIMES a insisté sur la nécessité de créer cette fédération avant que les assurances soutiennent les NPS et que ces derniers, reconnus officiellement par l'Europe, exercent en France en totale légalité.

En conclusion à cette réunion au timing exemplaire gérée avec force et vigueur par Patrick AUBE, modérateur habile, il ressort que le temps est venu de faire régner l'ordre dans l'exercice de l'acupuncture et des techniques associées, si la profession ne veut pas être dépassée par les NPS en nombre croissant (7000 aujourd'hui en France) comme cela s'est produit pour les ostéopathes il y a une dizaine d'années.

L'intérêt de créer cette fédération qui pourra exercer une pression informative auprès des élus et informer les médias de la qualité des soins des professionnels de santé, renforcer la coopération auprès des organismes



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

de tutelles, développer la coopération avec certains services hospitaliers, s'est progressivement imposée à tous les participants de ce colloque au point que tous ont communiqué leur adresse internet afin d'en être tenu informé.

Yves Maxime DANTEC et Jean Marc FABRE sont

chargés d'en établir les statuts dans les semaines à venir.

Docteur Yves Maxime Dantec

Trésorier du SNMAF

Délégué aux relations internationales

Assemblée Générale du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France

Lieu : **Novotel Gare de Lyon**
2 rue Hector Malot
75012 Paris

Date : **21 avril 2012 à 9h**

Vous ne pouvez être présent, merci d'adresser un bon pour pouvoir au nom du confrère de votre choix
soit par fax: **02 98 87 29 36**
soit à l'adresse mel: **drmichelfaure@aol.com**

LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€*

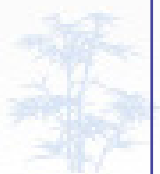
- Elle représente le **seul moyen** pour poursuivre les **nombreuses actions engagées** par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.
- Cette cotisation est déductible
- Elle est **valable un an**
- Elle est **indispensable** pour figurer dans l'annuaire internet du syndicat : **www.acumedsyn.org** (150 000 connexions par an)

Votre chèque ** à l'ordre du SNMAF est à adresser au :

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS ACUPUNCTEURS DE FRANCE
DOMUS MEDICA
79 RUE DE TOCQUEVILLE
75017 PARIS

* 45€ pour les confrères retraités et pour les confrères en première année d'installation.

** Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal





Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

ORGANIGRAMME DU SNMAF

Présidents d'honneur	: Docteur Patrick Aubé Docteur Jean-Pierre Hemery
Président	: Docteur Michel Fauré
Trésorier	: Docteur Yves Maxime Dantec (Relation internationale)
Vice président	: Docteur Bernard Leclerc Docteur Jean Marc Stephan
Secrétaire général	: Docteur Dr Jean Robert Lamorte
Adjoint	: Docteur Alain Schmidt
Délégués Régionaux	
Nord Est	: Docteur Jean Marc Stéphan
Nord Ouest	: Docteur Patrick Aube
Sud Ouest	: Docteur Henri Truong
Sud Est	: Docteur Michel Fauré
Centre	: Docteur Alain Schmidt
Délégué à l'information syndicale	: Docteur Patrick Aubé
Chargé de la communication scientifique	: Docteur Gérard Delahaye
Commissions Spécialistes en autres spécialités que MG	: Docteur Isabelle DOLIZY
Commission règlement intérieur	: Docteur Yves Rouxville
Commission pédagogie	: Docteur Claude Apchain Docteur Yunsan Meas Docteur Gérard Delahaye
Chargé de l'auriculothérapie	: Docteur Bernard Leclerc
Commission secteur 1	: Docteur Anne Nguyen Jezequel
Commissions Statuts	: Docteur Isabelle Dolizy
Membres du Conseil d'Administration	: Docteur Jean Fabre Docteur Eric Kiener Docteur Armelle Le Martret Docteur Claude Pernice



Servitel.org Tel 05.61.36.39.39

RUE DE SIAM

www.ruedesiam.com

ANTIQUITÉS CHINOISES - TECK - CANAPÉS
DESIGN - MATERIAUX - JARDINS
ZA Ty Ménez - 29470 Plougastel-Daoulas
Prêt du E. Leclerc

Tél. 02 98 40 30 10